

Concertation générique du RP4 1300

Réunion plénière du HCTISN • 30 novembre 2023

Présentation des travaux du Comité opérationnel (COP)



MEMBRES DU COP

Cédric Vilette, Baye Fall, Elsa Demangeon (+Stéphane Merckaert) (HCTISN)

Clémence Picart, Marie-Christine Bardet, Max Robin (+ Yves Guannel, Grégory Fontaine, Daniel Delalande) (ASN)

Véronique Leroyer, Olivier Dubois (+ Anne Lebeau-Livé) (IRSN)

Yves Lheureux, Coralie Pineau (ANCCLI), Yveline Druetz (CLI Flamanville), Pierre Gaillard (CLI Golfech)

Thierry Taponard (EDF)

REUNIONS DU COP

1 réunion en 2022 (29/11) ; **14 réunions & 2 interventions en 2023** (12/01, 09/03, 11/04, 11/05, 22/05, 12/06, 05/07, 31/08, 08/09, 19/09, 05/10 intervention au COR, 06/10, 23/10, 07/11 avec COR et garants, 16/11, 30/11 intervention à plénière HCTISN).

Prochaines = mardi 19 décembre, jeudi 11 janvier 2024

Les missions du COP

- Préparer la concertation générique RP4 1300 du HCTISN
 - S'adjointre une AMO pour :
 - Refondre la plateforme web
 - Relancer les newsletters
 - Assurer l'animation de la plateforme pendant la concertation
 - Concevoir une ébauche de plan de concertation sur la base de la note de cadrage du COR (cf projet en annexe)
 - Affiner et arrêter le plan de concertation avec l'apport méthodologique fourni par les garants CNDP
 - Transformer le plan de concertation en cahier des charges pour une AMO dédiée à l'accompagnement du HCTISN pendant la concertation
 - S'adjointre une AMO
- Piloter le déroulement de la concertation et de la production documentaire post-concertation
 - Piloter l'AMO

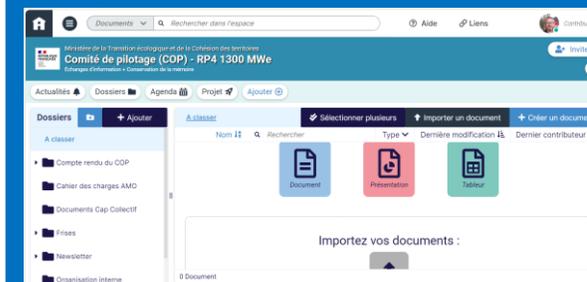
Outils COP

- Réunions au MTE (présentiel ou distanciel ou mixte)

- Groupe WhatsApp de communication



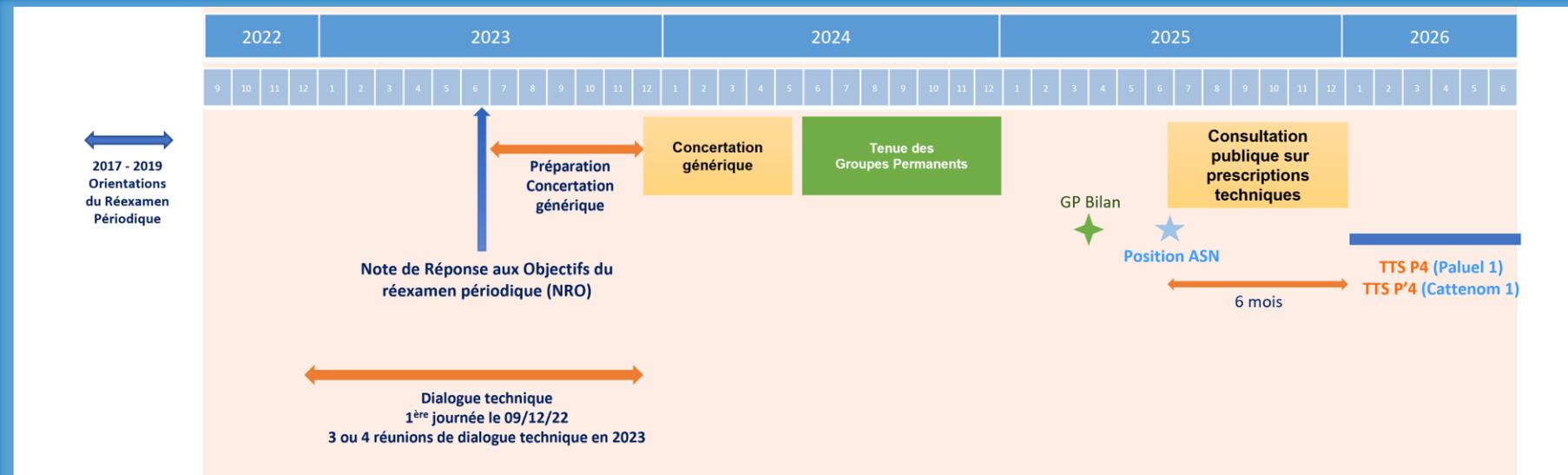
- Espace de travail partagé sur RESANA



Frise chronologique macro de la concertation

Frise macro initiale (cf image ci-dessous), sur la Note de cadrage du COR, qui intégrera très prochainement :

- le retour méthodologique des garants CNDP,
- les décisions prises conjointement par les CLI et les CNPE (co-construction des programmes locaux de concertation),
- sa validation par le COR,
- les conseils et appuis qui seront apportés par la future AMO.



MACRO PLANNING DES VD4 DU PALIER 1300

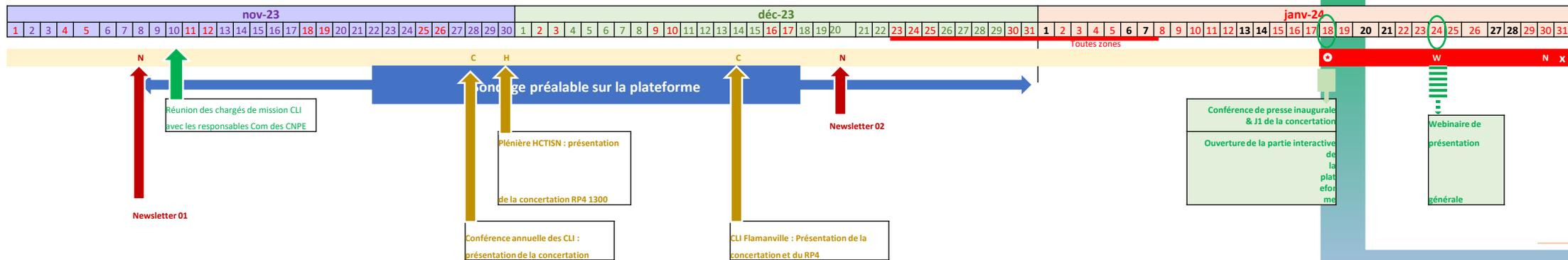


Phase de fin de préparation (& fin du dialogue technique)

- Note de cadrage du COR achevée (c Annexe)
- Note d'appui méthodologique des garants CNDP imminente
- Sélection d'une AMO imminente
- Ouverture de la plateforme rénovée **concertation.suretenucleaire.fr**
 - Avec documents en ligne dont NRO et Synthèse (version anglaise en cours de finalisation)
 - Impression de 1000 ex. de la Synthèse en cours
 - Sondage préalable lancé
 - Espace interactif de concertation ouvert le 18 janvier
- Préparation des actions locales avec dialogue CLI / Missions Communication des 8 CNPE
- Lancement le 18 janvier avec conférence de presse HCTISN
- Prestataire pour la capsule vidéo retenu et premiers échanges engagés.



A l'issue des réunions de Dialogue technique, un groupe de l'ANCCLI a pu visiter la maquette VERCORS de la R&D d'EDF (25/10)



CONCERTATION HCTISN

J1

Conférence de presse inaugurale & J1 de la concertation

Ouverture de la partie interactive de la plateforme reformée

Webinaire de présentation générale

Refonte de la plateforme internet

Objectifs

- Poursuivre l'exploitation de la plateforme internet « *concertation.suretenucleaire.fr* » créée en 2018 pour la concertation générique du 4^e réexamen périodique des réacteurs de 900MW
- Faire évoluer la plateforme de manière à faire cohabiter la concertation générique du 4^e réexamen des réacteurs de 1300MW avec la mise à disposition d'informations (non exhaustives) sur les enquêtes publiques du RP4 900

Actions

Prolongation de la **licence d'exploitation** pour les années 2023 et 2024 (2 ans)

Aménagement de la plateforme existante (cohabitation RP4 900 / RP4 1300, intégration de contenus, maintien et mise en valeur des liens vers les sites des entités partenaires (ASN, IRSN, ANCCLI, EDF) et ajout d'un lien vers le site créé en 2022 par l'ANCCLI pour les enquêtes publiques RP4 900 (*surete-nucleaire-40ans.org*)

Publication de **newsletters** « RP4 1300 » (mise en forme de contenus, périodicité bimensuelle hors concertation, périodicité mensuelle pendant la concertation, diffusion => 1^{re} newsletter publiée à l'ouverture de la plateforme rénovée (8/11)

Gestion renforcée pendant la concertation (intégration de contenus, avec possibilité garantie de réactivité/rapidité, exportation de données (notamment les avis et questions déposés), soit une veille quotidienne sur les questions nécessitant des réponses, rapports hebdomadaires de statistiques de fréquentation et recommandations d'ajustement, rapport de modération et d'assistance [pas de modérateur filtrant (idem qu'en 2018-2019)].

NB : le travail de synthèse rassemblant les Q&R par thèmes sera confié à l'AMO qui interviendra pendant la concertation.



Fonctionnement des réacteurs nucléaires après 40 ans : quelles conditions ?

Exprimez-vous sur le 4e réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 1300 MWe en France

Je réponds au sondage préalable



Dernières actualités



Agenda



Je participe à la concertation
1300 MWe



Suites de la concertation 900
MWe

La démarche

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) organise une concertation sur la phase générique du 4e réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe du parc nucléaire français (20 réacteurs exploités par EDF, répartis sur 8 sites).

Cette concertation s'ouvrira le 18 janvier et s'achèvera le 30 juin 2024. Cette démarche de concertation a été voulue par les membres du HCTISN qui ont estimé indispensable de recueillir l'avis du public sur les conditions de poursuite du fonctionnement de ces réacteurs de 1300 MWe à cette étape majeure de leur 40e année de fonctionnement.

Cette démarche reproduit, dans son esprit et sa réalisation, la concertation générique qui avait été organisée de septembre 2018 à mars 2019 pour le 4e réexamen périodique des réacteurs de 900MWe du parc nucléaire français, réacteurs mis en service avant les réacteurs de 1300MWe.

● ● ● suite sur <https://concertation.suretenucleaire.fr>

Nouveauté : un sondage préalable pour pré-mobiliser le public

Sur un sujet aussi complexe, la participation doit être pensée en étape, de façon inclusive, pour permettre à tous les participants, peu importe leur niveau de connaissances, de pouvoir pleinement contribuer.

Il peut être difficile pour une personne non initiée au sujet, mais intéressée, de savoir quelles questions poser dans l'espace questions / réponses (qui lui ne sera ouvert que durant la période de concertation).

Pour permettre à ces publics de contribuer, nous avons ouvert un sondage

Objectifs du sondage préalable

- Proposer un dispositif de participation "grand public" rapide permettant le recueil des avis et questionnements des participants
- Organiser un atelier/webinaire sur une des thématiques identifiées via l'enquête

Fonctionnalités

- Participation sans création de compte (avec possibilité de recueillir les mails des personnes souhaitant recevoir les actualités)
- Multi-réponses

3 blocs de questions

- Connaissances larges sur le nucléaire
- Positionnement sur la sûreté
- Identification

40 ANS, ET APRÈS ?

Pour fonctionner après leur 40^e année, les réacteurs nucléaires français doivent atteindre un niveau de sûreté supérieur, c'est ce que l'on appelle **le 4^e réexamen périodique** ! Une première phase, dite « générique », concerne tous les réacteurs d'un même palier de puissance. Une concertation publique de cette phase va être engagée prochainement.

Avant la concertation générique sur le 4^e réexamen périodique des réacteurs nucléaires de 1300MWe organisée par le HCTISN*



PARTICIPEZ AU SONDRAGE PRÉALABLE
jusqu'au 31 décembre 2023

**TESTEZ VOS
CONNAISSANCES
ET DÉCLAREZ VOS
ATTENTES !**

Accédez au sondage,
en scannant le QR code !



#ParlonsSurete

#nucleaire

#40ans1300MWe

Sondage également en ligne sur la plateforme de la concertation : concertation.suretenucleaire.fr

*La concertation publique sera organisée au 1^{er} semestre 2024 sous l'égide du HCTISN.



Cette concertation est une démarche volontaire engagée avec l'ASN, l'IRSN, l'ANCCLI et l'exploitant EDF.

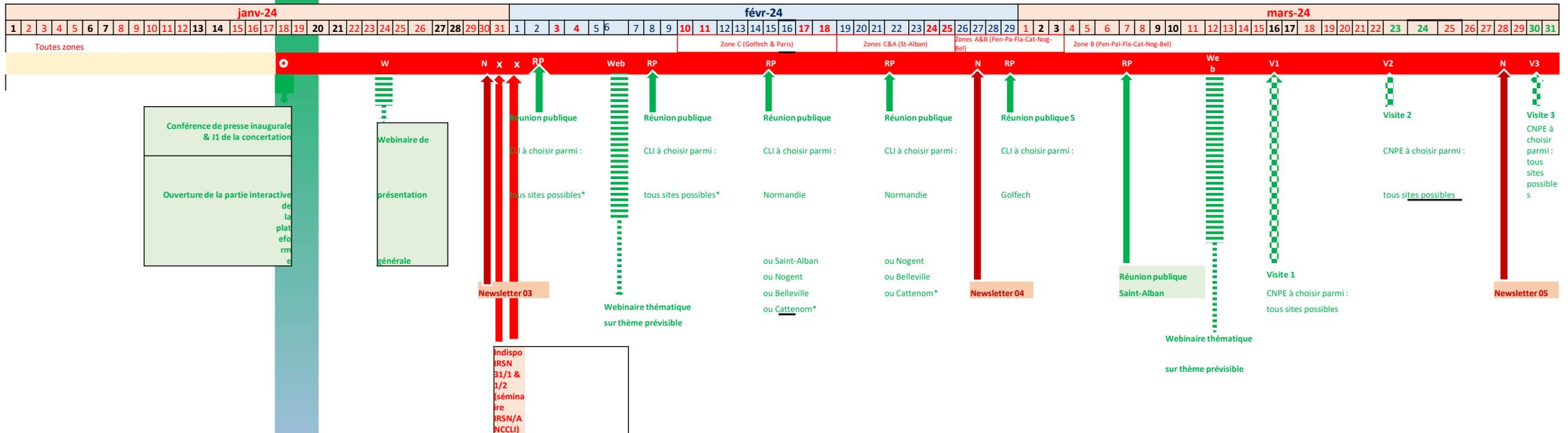


Phase de démarrage

- Conférence de presse de lancement le 18 janvier, Jour 1 de la concertation
- Mise en service de l'espace interactif de de la plateforme de concertation
- Analyse des résultats du sondage préalable :
 - Mise en ligne des résultats sur la plateforme
 - Repérage des éventuels thèmes inattendus ou fortement présents... pour les exploiter pendant la concertation (pour en faire des thèmes de webinaires par exemple)
- 1^{er} webinaire de présentation générale (entre le 22 et le 26 janvier). Un représentant DGEC sera convié afin de répondre aux éventuelles questions sur la politique énergétique française.
- 1^{res} réunions publiques locales (en cours de calage avec les CLI)

CONCERTATION HCTISN

J1



Conférence de presse de lancement

(principes reprenant ceux de la conférence du RP4 900 en 2018)

- Date : 18 janvier 2024 (horaires à préciser)

- Lieu : La Défense (HCTISN / MTE)

- Invitation de la presse par le HCTISN

- Déroulement :
 - Prises de parole au pupitre :
 - Présidente du HCTISN
 - Garants
 - Représentant COP et/ou COR pour présenter le dispositif de concertation

 - Puis table ronde avec représentants ANCCLI, IRSN, ASN et EDF pour présenter leurs rôles et leurs enjeux, et répondre aux question...

 - NB : les membres du COR et du COP pourront être invités à assister

Webinaire n°1

Date : 24 janvier... sur un créneau de 2 heures, placées entre 18 et 21h

Programme :

Introduction, par le HCTISN	C. Noiville	[5']
<i>Présentation de la concertation (dispositif, objectifs...) et du rôle des différents acteurs</i>		
Contextualisation des RP, par l'ASN		[15']
<i>Présentation des principes des RP, focus sur RP4</i>		
Les dispositions proposées par EDF		[25']
<i>Présentation de la NRO</i>		
Le rôle de l'expertise IRSN, par l'IRSN		[15']
<i>Présentation de la stratégie de l'IRSN...</i>		
Conclusion, par le HCTISN	C. Noiville	[2']

NB : un représentant de la DGEC (non annoncé en amont mais présenté en introduction) sera présent.

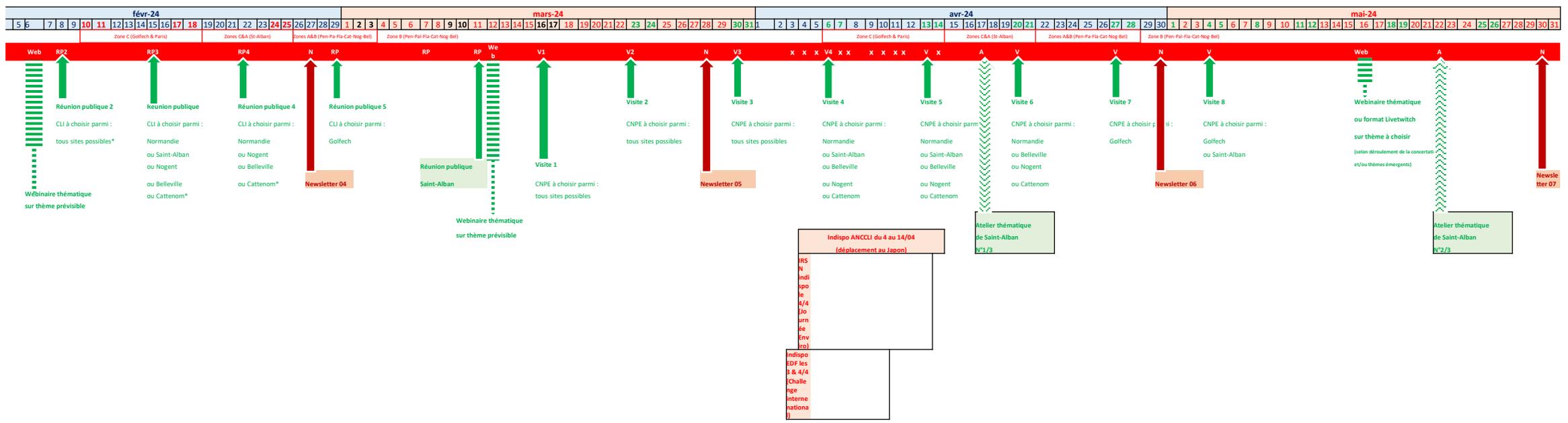
Il pourra répondre aux interrogations portant sur la stratégie énergie nationale (le sujet pourra par exemple être amené par le modérateur au regard des messages reçus dans les échanges écrits).

Nota : ce programme et le timing associé permettent environ 1 heure d'échanges avec les internautes, pouvant intervenir entre chaque présentation ainsi qu'à la fin.

Phase de croisière

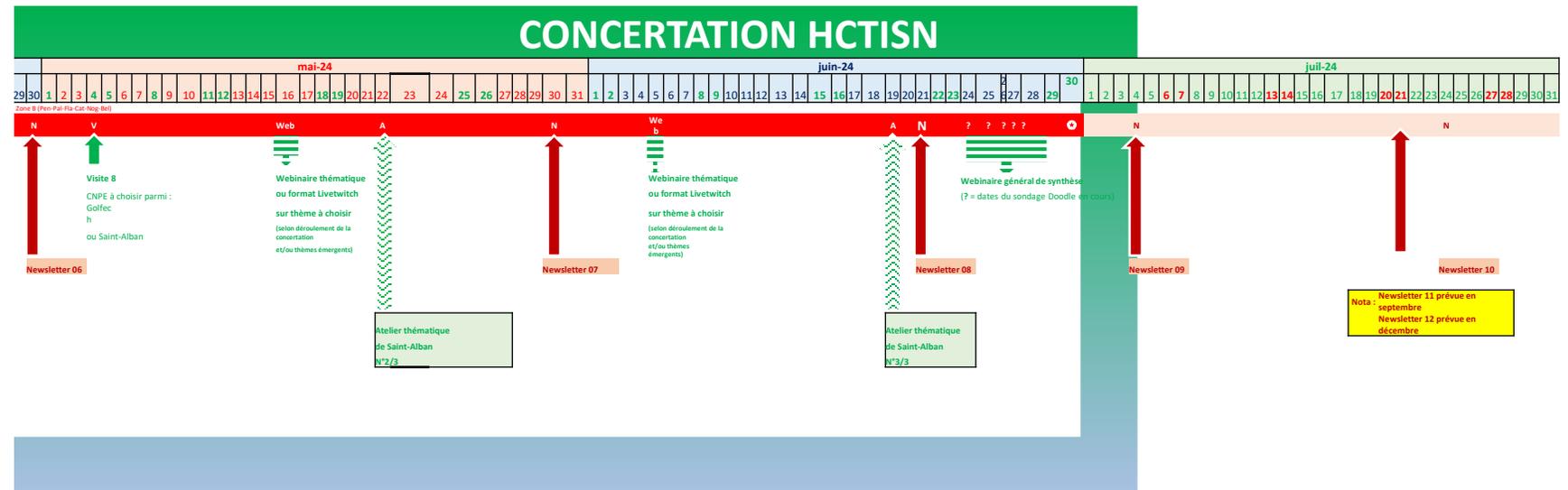
- Maintenir une information régulière et des événements locaux et nationaux (webinaires thématiques)
- Veiller au bon rythme de réponses aux questions sur la plateforme
- Prévoir une réactivité (COP + AMO) en cas de besoin : relancer l'intérêt, gérer des perturbations, prendre en compte des demandes inattendues...

CONCERTATION HCTISN



Phase de fin

- Webinaires thématiques prévus, avec des thèmes qui seront choisis en fonction de la teneur des éléments recueillis pendant les premiers mois de concertation ;
- Webinaire général de synthèse, entre le 24 et le 28 juin ;
- Poursuite de la communication (notamment via les « Newsletter ») jusqu'à la fin de l'année 2024 ;
- Production documentaire de clôture :
 - Bilan par les garants CNPD
 - Réponse collective au bilan des garants : un document unique avec des parties différenciées de chaque partie prenante (HCTISN, ASN, IRSN, ANCCLI et EDF)



A prévoir

- Conférence de presse de clôture : juillet ou septembre ?

L'organisation pour répondre aux questions (posées sur la plateforme et via toute autre modalité : en réunion publique, lors de webinaires, lors de visites de site...)

Question posée via plateforme

Question posée via autre voie

Cap Collectif recueille & transmet 1 fois par jour (hors WE) à COP & AMO

COP & AMO (1/semaine ?) affectent & envoient pour rédaction de la réponse

Arbitrage COR si nécessaire

Membres COR + garants CNDP

Intégrer le circuit des Q/R pour les autres acteurs possibles : DGEC, HFDS...

Processus à discuter en COP...

HCTISN

Pilotage (contrôle contenu et délai) par M.Fall

IRSN

Pilotage (contrôle contenu et délai) par V.Leroyer

Analyse orientation interne des questions (cf orga EDF à reproduire)

ASN

Pilotage (contrôle contenu et délai) par Y.Guannel

ANCCLI

Pilotage (contrôle contenu et délai) par Y.Lheureux

EDF

Pilotage (contrôle contenu et délai) par T.Taponard

Analyse orientation interne EDF des questions (DIPDE, CNPE...)

Réponse dans Dialogue technique

Réponse dispo dans RNO / RCR

Réponse à travailler

Préparation de la réponse V1 (AMO)

Réponse à travailler selon tableau d'affectation présenté au slide suivant

Échange/cadrage attendu

Échange/1re version réponse v0

V1

Validation des réponses V1->V2 (réu. hebdo)

Intégration réponse dans l'outil (COP/AMO)

NOK -> Renvoyée

OK

Validation COR réponse (critères : personnalisée, argumentée, complète)

Publication réponse

Objectif de délai

J

J+1

J+4

J+5

J+6

J+7

J+15 max

Entité	Sujet	Interlocuteur métier identifié / réponse
EDF DIPDE DesA	Ingénierie globale, risques & inconvénients, scénarios accidents avec/sans fusion, durée de fonctionnement/Obsolescence	
EDF CNPE St-Alban	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF CNPE Golfech	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF CNPE Flamanville	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF CNPE Paluel	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF CNPE Penly	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF CNPE Belleville	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF CNPE Nogent	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF CNPE Cattenom	Spécificités site, acceptabilité locale	
EDF DPN GK	Travaux, VD4	
EDF DirCom & DJE	Positions & engagements du Groupe EDF	
EDF DCN	Combustible	
EDF DP2D	Déchets & Déconstruction	

SUIVI DU SYSTÈME DE QUESTIONS-RÉPONSES

Pré-lister les thèmes qui seront (probablement) abordés dans les questions :

- Sûreté nucléaire
- Environnement
- Sécurité des installations (risques d'agressions humaines)
- Sécurité des travailleurs
- Combustible
- Obsolescence, fiabilité des matériels, gestion des PDR
- CSC
- Information du public
- Acceptabilité locale
- Risques naturels (séismes, inondations...)
- Coûts
- Impacts socio-économiques
- Faire, faire-faire (relations d'EDF avec les entreprises partenaires...)
- Opportunité(s) et alternative(s)
- Contrôle par les autorités
- Modalités de consultation du public

Ajuster la liste pendant la concertation...

Nota : « Toutes les questions qui seront posées lors des réunions publiques et webinaires concernant l'opportunité de prolonger l'exploitation des réacteurs nucléaires seront notées et transmises au ministère chargé de l'énergie et au Parlement » (extrait de la note de cadrage du COR) => **idem pour les questions posées sur la plateforme et via toute autre modalité ?**

ET ASSURER LE SUIVI QUANTITATIF DES QUESTION-REPNSES PAR THEMES.

ANNEXE - Note de cadrage du COR

Concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 1300 MWe du parc nucléaire français, dans le cadre de leur 4^e réexamen périodique

Note de cadrage

1. Introduction

Comme il l'a fait en 2018-2019 pour les réacteurs électronucléaires de 900 MWe, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a décidé d'organiser, en dehors de toute obligation juridique, une concertation sur la phase générique du 4^e réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe du parc français.

S'agissant du quatrième réexamen périodique des réacteurs électronucléaires, la loi prévoit une enquête publique « locale », réacteur par réacteur¹, sur les conditions de sûreté de la poursuite de leur fonctionnement. Mais l'enquête publique intervient tard dans le processus de réexamen, après l'instruction dite générique réalisée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Le parc français étant standardisé autour de paliers (900 MWe, 1300 MWe et 1450 MWe), une instruction générique est en effet menée par l'ASN pour les réacteurs d'un même palier, en préalable à l'examen réacteur par réacteur de ce palier. La concertation « volontaire » menée sous l'égide du HCTISN vise à consulter le public dès le début de cette instruction générique et à nourrir cette dernière avant que l'ASN se prononce sur les conditions de poursuite de fonctionnement.

Le réexamen périodique concernera les 20 réacteurs de 1300 MWe, implantés sur 8 sites

Les réacteurs de 1300 MWe se répartissent selon deux sous-paliers techniques :

- le sous-palier technique P4 avec 8 réacteurs (4 à Paluel, 2 à Saint-Alban et 2 à Flamanville);
- le sous-palier technique P'4 avec 12 réacteurs (2 à Belleville sur Loire, 4 à Cattenom, 2 à Golfech, 2 à Nogent sur Seine et 2 à Penly).



¹ Pour simplifier la consultation du public, certaines enquêtes sont menées conjointement. Ainsi, dernièrement, pour le site de Bugey, 3 dossiers ont été présentés conjointement et une seule commission d'enquête a été désignée.

⇒ Schéma décisionnel de la poursuite de fonctionnement des réacteurs

Les installations nucléaires font l'objet d'un réexamen périodique (RP) décennal au cours duquel est examinée la conformité des installations et réévaluée leur sûreté, en tenant compte du retour d'expérience et des nouvelles connaissances disponibles.

Dans le cas des réacteurs électronucléaires, ce réexamen est conduit en deux parties : une partie générique portant sur un palier de puissance des réacteurs du parc EDF (dans le cas présent le palier 1300 MWe), puis un réexamen réacteur par réacteur. Dans le cadre de la partie générique, les objectifs sont proposés par EDF, validés par l'ASN et, en réponse à ces objectifs, EDF produit une « note de réponse aux objectifs du réexamen périodique (NRO) ». C'est cette note qui fait l'objet d'un examen par l'ASN et l'IRSN. Sur la base de cet examen, l'ASN décide des conditions de poursuite d'exploitation dont la mise en œuvre sera alors examinée réacteur par réacteur en vue d'une autorisation délivrée par l'ASN. À partir du quatrième réexamen périodique s'ajoute à cette procédure une enquête publique pour chaque réacteur (sauf exception, v. note 1) qui porte sur les dispositions retenues.

Le macro-planning en annexe illustre le déroulement du 4^e réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe (RP4 1300).

2. Objectifs

Le HCTISN considère qu'il est indispensable, dans l'esprit de l'article 7 de la Charte de l'environnement, de recueillir l'avis du public sur les conditions de la poursuite du fonctionnement des réacteurs électronucléaires au-delà de leurs quarante premières années de fonctionnement, et ce suffisamment en amont de la procédure, avant que des décisions structurantes aient été prises par l'ASN.

Il s'agira d'associer le public dès le début du processus de réexamen, de l'informer des dispositions proposées par EDF sur les conditions de poursuite du fonctionnement des réacteurs de 1300 MWe et de recueillir ses avis sur ces dispositions et sur les questions à prendre en compte.

3. Contexte et périmètre

En accord avec le champ de compétence du HCTISN, la concertation concernera au premier chef les questions de sécurité - au sens large du terme - associées à la poursuite d'exploitation : améliorations de sûreté envisagées notamment en matière de prévention des accidents et de limitation de leurs conséquences s'ils devaient survenir, prévention des actes de malveillance, protection de l'environnement.

² Article L 593-1 du code de l'environnement : Les installations nucléaires de base énumérées à l'article L 593-2 sont soumises au régime légal défini par les dispositions du présent chapitre et du chapitre VI du présent titre en raison des risques ou inconvénients qu'elles peuvent présenter pour la sécurité, la santé et la salubrité publiques ou la protection de la nature et de l'environnement.

Le retour d'expérience du processus de concertation des RP4 900 a toutefois montré une demande de certains participants de débattre des questions d'opportunité et des alternatives. Le HCTISN a par ailleurs conscience du contexte dans lequel se déroulera cette concertation, tant sur le plan de la politique énergétique (choix gouvernemental de relancer la filière nucléaire) que de la situation industrielle (la corrosion sous contrainte, qui affecte en particulier les réacteurs du palier P'4 et du palier N4³, constitue un sujet de sûreté majeur) ou climatique.

C'est pourquoi seront réalisés :

- une conférence de presse inaugurale, pour réaffirmer l'objet de la concertation et la replacer dans son contexte global ;
- une capsule vidéo (prolonger les réacteurs de 1300 MWe, pourquoi ? A quel besoin cela répond-il ? Comment cela s'inscrit-il dans les choix de politique énergétique ? ...). Cette capsule sera sur le site de la concertation et pourra être projetée lors des/de certaines réunions ; elle présentera le point de vue d'EDF, de la DGEC... ;
- un webinaire de présentation générale de la concertation, auquel participeront des représentants des services de l'Etat concernés : pourquoi cette concertation ? contexte de la concertation... Certains sujets connexes pourront y être abordés, tels que :
 - o politique énergétique, et notamment mix à retenir, relance du programme électronucléaire...;
 - o opportunité de prolongation du fonctionnement des réacteurs existants, avec les sujets de coûts et de processus décisionnel associés,
 - o changement climatique, avec notamment l'impact sur l'eau et sur la sûreté des réacteurs,
 - o exploitation des installations nucléaires (sous-traitance, transport de matières radioactives, gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs, avec notamment le sujet des déchets de très faible activité et les projets de piscine centralisée d'entreposage de combustibles usés et d'installation de stockage profond des déchets CIGEO, démantèlement, sécurité...),
 - o géopolitique, avec les sujets économiques et énergétiques associés.

En tant que de besoin, certains des ateliers (cf. ci-après) pourront réaborder ces points :

- des webinaires plus techniques, pour échanger sur les sujets de la RP4 1300.
- Toutes les questions qui seront posées lors des réunions publiques et webinaires concernant l'opportunité de prolonger l'exploitation des réacteurs nucléaires seront notées et transmises au ministère chargé de l'énergie et au Parlement par la Présidente du HCTISN qui invitera en fin de concertation des

³ Réacteurs de 1450 MWe (Chooz et Civaux)

représentants de ces institutions pour apporter des réponses aux questions transmises.

⇒ **Il ne s'agira pas de transformer cette concertation en débat de politique énergétique**, mais simplement d'éclairer les enjeux de la poursuite de fonctionnement des réacteurs par les questions socio-économiques, politiques, etc. qui sous-tendent la question. L'objectif premier de la concertation, qui vise à nourrir l'instruction générique, reste de faire remonter les observations, questions et propositions du public sur les questions de sécurité au sens large (v. supra).

4. Agenda

La concertation se tiendra sur le premier semestre 2024, la période allant jusqu'à la fin de l'année 2023 étant dédiée à sa préparation.

5. Organisation

La concertation RP4 1300 est initiée et conduite collectivement par l'ANCCLI, EDF, l'IRSN, l'ASN et les 7 CLI concernées sous l'égide du HCTISN.

Elle ne prend pas la forme d'un débat public au sens du code de l'environnement, mais des conseils méthodologiques sont sollicités en amont auprès de la CNDP, pour la conception du dispositif (sachant que le HCTISN souhaite que le déroulé de la concertation elle-même soit également garanti par des garants la CNDP).

La concertation RP4 900 sert de référence pour la concertation RP4 1300 (cf. supra), enrichie du retour d'expérience qui en a été tiré par les différents acteurs et par les garantes, ainsi que par les conseils méthodologiques apportés par la CNDP.

a. Mise à disposition de documents au public

La « note de réponse aux objectifs du réexamen périodique (NRO) » qui sera transmise par EDF à l'ASN constitue un élément de dossier central pour cette concertation sur la phase générique. Elle fera l'objet d'un résumé non technique, dont une version en langue anglaise sera également mise à disposition.

Des documents complémentaires seront fournis au public : notamment frise chronologique, compréhension du contexte institutionnel et temporel dans lequel se situe la concertation.

b. Plateforme internet

Pour s'informer :

Une plateforme informatique sur internet permettra à tout citoyen d'accéder à tous les documents et informations mis à sa disposition et d'apporter sa contribution aux

échanges. Toutes les contributions, d'où qu'elles viennent, seront prises en compte. Seules celles portant sur l'objet de la participation seront traitées au fond. Ce site internet assurera la continuité entre les concertations 900 et 1300 MWe et permettra de fournir des réponses aux questions des internautes.

Pour interroger :

Système de questions/réponses sur le site internet de la concertation.

Les réponses aux questions formulées en langue étrangère seront formulées en français (des traducteurs automatiques étant disponibles sur Internet).

Pour échanger :

La possibilité pour le grand public de débattre (via Live twitch ou par les webinaires) doit faire l'objet d'une communication multi-canal et multi-partenaire ambitieuse afin d'intégrer au maximum le grand public.

c. Concertations avec le public

Compte tenu des moyens dévolus à cette concertation, l'architecture retenue est la suivante, avec une organisation structurée autour d'un cycle de webinaires, selon deux niveaux.

Au niveau national

Des actions au niveau national seront menées dans le cadre de webinaires pour favoriser un large échange autour du 4e réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe en intégrant, dans la mesure du possible, l'ensemble des sensibilités. Elles comprendront :

- un évènement de lancement, tout début janvier ; ce webinaire national de présentation générale de la concertation (cf. supra) sera consacré aux questions générales de la RP4 1300 et aux questions de contexte ;
- des webinaires thématiques ; les thèmes possibles seront précisés dans la phase préparatoire, mais pourraient, à ce stade, porter sur : tout ou partie des éléments de contexte cités précédemment, les questions de sécurité – iode, PPI... (le retour d'expérience de la concertation sur les réacteurs de 900 MWe avait montré une forte demande sur ce sujet) et les questions liées au changement climatique. Les thèmes seront définis sur la base des retours des commissions locales d'information (CLI) sur les sujets d'intérêt national ;
- un webinaire de synthèse qui conclura les échanges ayant eu lieu lors du webinaire national, des webinaires thématiques et des réunions techniques (cf. infra) pour permettre d'avoir un temps dédié pour partager les éléments débattus.

Au niveau local

Des réunions publiques auront lieu auprès des sites des réacteurs concernés en recherchant la participation la plus large possible du public. Les CLI, assistées de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) et sous l'égide du HCTISN, organiseront au moins une réunion publique par site, suivie éventuellement d'un « atelier » dédié aux sujets propres au site (les CLI préciseront ces sujets « site » pour début septembre). Pour Cattenom, les publics luxembourgeois, allemands, belges voisins seront invités (via média, mairies notamment) à participer à ces évènements.

Les CLI seront invitées à approcher des lycées ou des établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de techniciens, de journalistes, science Po...) afin que des jeunes travaillent sur le sujet, notamment sur la NRO, et présentent et soumettent au débat le fruit de leurs travaux en début de réunion publique et/ou en atelier.

Les sujets traités seront centrés sur les questions de sûreté de la poursuite d'exploitation sans exclure les sujets connexes (cf. supra). S'agissant de ces derniers, l'objectif sera de recenser les questionnements pour les transmettre aux décideurs concernés.

L'organisation visera à capitaliser les retours de chaque réunion publique en vue des suivantes.

Les réunions seront ouvertes au public (annonce via les mairies, les journaux locaux, les réseaux sociaux...).

Ouverture sur l'étranger

Dans l'esprit des conventions d'Aarhus et d'Espoo, s'agissant des centrales frontalières concernées par la concertation (Cattenom dans le cas présent), les publics étrangers transfrontaliers seront conviés aux réunions, via les CLI et via les maires des communes étrangères concernées.

Garantir le bon déroulement de la concertation

Le HCTISN souhaite que le bon déroulement de la concertation soit garanti par des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP).

6. Reddition des comptes

A l'issue de la concertation générique seront établis :

- D'abord, le bilan de la concertation par les garants, portant à la fois sur le déroulé de la concertation et sur la synthèse des arguments du public (conformément au souhait du HCTISN que des garants de la CNDP garantisse le bon déroulement de la concertation) ;

